

L'hon. M. HANSON: J'observe que le crédit demandé est exactement le même que l'an dernier. Est-ce le même montant qui fut dépensé l'an dernier? Cette dépense varie-t-elle ou reste-t-elle fixe?

Le très hon. M. LAPOINTE: Je crois que c'est là le montant de la dépense de l'an dernier. Il y a diminution de la somme prévue pour le transfert des détenus d'un pénitencier à l'autre, mais j'ai déclaré au conseil du trésor, où l'on a fortement insisté sur l'économie, que l'espérais qu'il n'y aura pas lieu de transférer les détenus. Le cas échéant, nous devons aviser à couvrir les frais.

L'hon. M. HANSON: Les fonctionnaires du personnel administratif sont-ils nommés par la commission du service civil?

Le très hon. M. LAPOINTE: Dans l'administration, oui.

L'hon. M. HANSON: Et les gardes? Est-ce le directeur qui les nomme?

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui, à la suite d'un concours. On dresse une liste d'admissibilité et le directeur fait le choix. . .

L'hon. M. HANSON: C'est, après tout, le principal intéressé.

Le très hon. M. LAPOINTE: C'est le principal intéressé.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Le ministre aurait-il l'obligeance de nous donner quelques renseignements sur la dernière partie de l'affectation: "compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération"? Quelle somme représentait l'an dernier ce déboursement? Le ministre sait sans doute pourquoi je demande ce renseignement. Il aurait reçu depuis deux semaines une requête d'un citoyen américain qui a un frère au Canada—je ne veux pas divulguer son nom—frappé d'incapacité permanente pendant son incarcération dans un pénitencier situé près de Montréal. Je crois qu'il y a deux ou trois ans l'intéressé a touché une compensation, et que son état actuel de santé exigera constamment des soins médicaux. Il serait présentement au pénitencier de Burwash. Le renseignement que je demande me permettrait de répondre à la lettre que j'ai reçue. Je me suis efforcé de voir le ministre aujourd'hui, sans malheureusement pouvoir y réussir.

Le très hon. M. LAPOINTE: Si l'honorable député me laisse le temps d'aller aux renseignements je lui fournirai tous les détails, et s'il est possible de lui donner pleine satisfaction je le ferai très volontiers.

L'hon. M. HANSON: L'affectation relative à la compensation est-elle nouvelle? Je ne crois pas l'avoir jamais vue.

Le très hon. M. LAPOINTE: Elle était au budget précédent.

M. DUPUIS: La dernière fois que la Chambre a étudié ce crédit j'ai demandé au ministre si les traitements des gardes de pénitenciers allaient être révisés, et il m'a répondu que le ministère était à examiner l'affaire. Je constate qu'il y a 198 gardes à \$1,500, 94 à \$1,320, un à \$1,305, 9 à \$1,290, 55 à \$1,275, un à \$1,260 et 52 à \$1,200. Le ministre pourrait-il me dire si ceux qui ont à s'occuper de cette question ont opéré un relèvement? Je rappelle au comité que le garde porte de grandes responsabilités et occupe un emploi difficile à remplir.

L'hon. M. HANSON: Nombreux sont ceux qui voudraient être gardes.

M. DUPUIS: Peu d'honorables députés savent que les gardes travaillent onze heures consécutives et qu'ils doivent monter la faction sur le mur, où il leur faut se promener beau ou mauvais temps. Qu'il pleuve, qu'il neige ou que le brouillard tombe, ils doivent rester sur place. J'ajouterai, au grand mérite de ce corps de gardes, qu'ils remplissent leurs fonctions à l'entière satisfaction de leurs supérieurs.

J'incline à croire que tout nouveau garde d'un pénitencier devrait toucher le traitement des anciens, quelles que puissent être leurs années de service.

Je prierais le ministre d'examiner ma proposition. Je ne peux évidemment pas procéder par voie d'amendement, parce que je n'en ai pas la faculté, mais je propose respectueusement de relever cette catégorie de traitements.

Je signalerai aussi au ministre que la bonne administration de cette division exigerait une diminution du nombre d'heures de travail. Onze heures constituent une période très longue pour celui qui remplit de telles fonctions. J'estime qu'en ces temps terribles il ne faut pas accroître sans nécessité les salaires, mais il s'agit d'un cas tout à fait spécial et qui mérite l'étude la plus attentive. Je veux parler de l'emploi de gardes au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal. Douze cents dollars par année, ce n'est pas beaucoup, si l'on considère que très souvent dans ces petites villes les marchands, les épiciers et les bouchers s'entendent pour dépouiller le pauvre monde, de sorte qu'à la fin du mois les gardes ont à peine assez d'argent pour payer les frais de subsistance de leur famille et élever leurs enfants aussi bien que